



## DECLARATION EN SÉANCE PLÉNIÈRE

# du CCE 20 mars 2009

## SUR L'AVENANT N° 6 AU PLAN D'ÉPARGNE ENTREPRISE LCL

[www.brefinfoscgt.org](http://www.brefinfoscgt.org)

Les élus du CCE sont consultés ce vendredi 20 mars, sur l'avenant n° 6 au Plan d'Épargne Entreprise (P.E.E.) LCL. Cet avenant, prévoit pour un versement d'intéressement ou de participation de 200 € maximum au P.E.E., un abondement de 300 %, soit 600 €. Ces fonds seront bloqués pendant 5 ans. Nous avons, à ce titre, deux remarques, l'une sur le fond, l'autre sur la forme.

### Sur le fond :

Les salariés de LCL ont fait deux grèves consécutives, hier et le 29 janvier, pour :

- une augmentation significative de salaire. L'abondement prévu ne correspondant en rien à cette revendication ;
- la couverture immédiate de tous les postes vacants, dont **CFTC, FO, SNB** portent une lourde responsabilité, en entérinant l'accord Départ Anticipé de Fin de Carrière (D.A.F.C.), qui supprime 3.519 postes, d'ici 2010.

### Sur la forme :

Nous ne comprenons pas pourquoi la DRH cite l'accord D.A.F.C. et ses trois signataires, dans un avenant au Plan Epargne Entreprise, qu'ils n'ont pas signé. Où plutôt, nous comprenons que trop bien !

**Vous avez négocié avec eux et à votre avantage 10 millions d'€uros, contre 50 millions d'€uros, qui étaient dus, selon l'accord D.A.F.C. aux salariés mis à la retraite anticipée (qui auraient dû bénéficier du doublement de la prime de départ).**

Afin de préserver l'unité syndicale, la CGT, au niveau national, n'a pas polémique sur ce sujet. **Elle défendra devant les Conseils des Prud'hommes tous les salariés optant pour le D.A.F.C., comme elle continuera à défendre tous les actifs, afin d'obtenir de meilleurs salaires et conditions de travail.**

**Que l'on soit retraité ou actif, pour la CGT, la lutte pour l'amélioration du pouvoir d'achat est identique.**

C'est ce que nous avons pu constater lors des manifestations d'hier, jeudi 19 mars 2009. Nous tenons aujourd'hui à marquer notre désaccord profond avec cette tractation sur laquelle le CCE est amené à voter. En conséquence, la CGT refusera de voter sur cet avenant et quittera la séance, préférant ne pas se mêler à une telle mascarade.

**Pour autant et au-delà des divergences nous rechercherons inlassablement l'unité syndicale, le rassemblement des salariés afin d'avancer sur leurs revendications malgré le mépris affiché du gouvernement, du MEDEF et de la Direction de LCL.**